



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 027-212704779-20230119-DL7_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 janvier 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 janvier 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 7/2023 – RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

M. le Maire explique aux membres que le monument aux morts de la commune nécessite une restauration.

Le devis de la société PHILAE a été retenu pour un montant de 3 155 € HT.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Eure « Mon Village – Mon Amour ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention : 1 577 € - 50 %
- auto-financement : 1 577 € - 50 %

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- approuve l'opération
- autorise le plan de financement proposé
- autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2023.

Le Maire, Pascal MAINGUY

